

## À la une

## Lois du 23 mars 2019 : entrée en vigueur de la réforme de la justice

note par Emmanuel DUPIC sous L. org. n° 2019-221, 23 mars 2019  
et L. n° 2019-222, 23 mars 2019

*Premières grandes lois civiles et pénales du quinquennat du président Macron, la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice et la loi organique relative au renforcement de l'organisation des juridictions apparaissent déjà comme une réforme majeure de l'institution judiciaire française.*



© motorfiction

## Actualité

## Open data : l'Arlésienne qui voudrait se (dé)matérialiser

focus

## Jurisprudence

## Procédure d'injonction de payer et prestations sociales indues

note par Philippe CASSON  
sous Cass. soc., 13 févr. 2019

## Le refus de soins du sportif professionnel et ses conséquences sur le contrat de travail

note par Stéphane PRIEUR  
sous Cass. soc., 20 févr. 2019

Le marchand de sommeil, l'étranger clandestin et le principe *ne bis in idem*

note par Alice DEJEAN DE LA BÂTIE  
sous Cass. crim., 20 févr. 2019

## Chronique de jurisprudence de droit de la consommation

par Stéphane PIÉDELIEVRE

## Gazette Spécialisée

## DROIT PRIVÉ DU PATRIMOINE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

## • Sylvie LEROND

Avocate conseil (barreau des Hauts-de-Seine), CMS Francis Lefebvre Avocats

## • Quentin GUIGUET-SCHIELÉ

Maître de conférences à l'université Toulouse 1 Capitole

AVEC LA PARTICIPATION DE

Maryline BRUGGEMAN, Sophie DEVILLE, Grégory DUMONT, Marie GAYET, Mélanie JAOLU, Nadège JULLIAN, Christelle RIEUBERNET, Anne-Laure THOMAT-RAYNAUD et Oriane VERGARA





“ La bible des médias - 18<sup>e</sup> édition ”

Disponible  
sur

Librairie  
**lgdj**.fr  
www.lgdj.fr

## Gazette du Palais

La Gazette du Palais - Société du Harlay  
12, Place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

Présidente du Conseil d'administration :  
Marie Burguburu Charvet  
Directeur général : Pierre-Yves Romain

Édité par Lextenso-éditions SA (locataire-gérant)  
70, rue du Gouverneur Général Éboué  
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex  
P-D G, Directrice de la publication :  
Emmanuelle Filiberti

Rédactrice en chef : Clémentine Kleitz  
Rédactrice en chef adjointe : Laurence Garnerie  
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach  
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Philippe Graveleau  
Assistante d'édition : Elsa Boulinguez  
Assistante de direction : Evelyne Chelza

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué  
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Tél. : 01 40 93 40 00  
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements : 70, rue du Gouverneur Général Éboué  
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Tél. : 01 40 93 40 40  
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr  
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2019  
\* Prix TTC au n° : 15,32 €  
+ frais de port  
\* Abonnement France (un an) :  
Journal seul : 474,77 € TTC  
Recueils + table seuls : 454,35 € TTC  
Journal, recueil + table : 646,29 €  
\* Abonnement étranger (un an) :  
Journal seul : 520 €  
Journal, recueil + table : 732 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)  
Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° 0523 T 83097  
ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution  
Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne  
sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,  
issus de forêts gérées durablement ;  
0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre  
pour un exemplaire : 208 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris). Nous vous remercions  
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes  
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.  
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais se référence de la manière suivante :  
Gaz. Pal. 3 janv. 2019, n° 257k3, p. 27

## Actualité

- Open data : l'Arlésienne qui voudrait se (dé)matérialiser 5
- Réseau AGN, ce que fait l'avocat à côté de la plaque (suite)  
libres propos par Yves AVRIL 9

## Doctrine

- Lois du 23 mars 2019 : entrée en vigueur de la réforme de la justice  
note par Emmanuel DUPIC sous L. org. n° 2019-221, 23 mars 2019  
et L. n° 2019-222, 23 mars 2019 12

## Jurisprudence

- Procédure d'injonction de payer et prestations sociales indues  
note par Philippe CASSON sous Cass. soc., 13 févr. 2019 18
- Le refus de soins du sportif professionnel et ses conséquences  
sur le contrat de travail  
note par Stéphane PRIEUR sous Cass. soc., 20 févr. 2019 21
- Le marchand de sommeil, l'étranger clandestin et le principe  
*ne bis in idem*  
note par Alice DEJEAN DE LA BÂTIE sous Cass. crim., 20 févr. 2019 24
- Chronique de jurisprudence de droit de la consommation  
par Stéphane PIÉDELIÈVRE 28
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 38
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Philippe GRAVELEAU 43
- Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits  
de l'Homme  
par Catherine BERLAUD 46

## Gazette Spécialisée

### DROIT PRIVÉ DU PATRIMOINE

47

Sous la responsabilité scientifique de  
Quentin GUIGUET-SCHIELÉ et Sylvie LEROND